

**CONFERENCE DES
DIRECTRICES ET DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Madame la Conseillère fédérale
Eveline Widmer-Schlumpf
Cheffe du DFF
Bernerhof
3003 Berne

Berne, le 23 septembre 2011

Audition sur les chiffres de la péréquation financière pour 2012

Madame la Conseillère fédérale,

Le 1^{er} juillet 2011, l'Administration fédérale des finances (AFF) a présenté au Comité de la CDF son rapport du 21 juin 2011 sur la péréquation des ressources et la compensation des charges et des cas de rigueur en 2012. Selon la pratique en vigueur¹, le Comité l'a alors soumis, pour prise de position, aux gouvernements cantonaux. Le 23 septembre 2011, l'assemblée plénière de la CDF s'est exprimée sur les résultats de l'audition et a adopté la présente prise de position consolidée concernant les chiffres de la péréquation financière pour l'année de référence 2012.

L'audition lancée le 3 août 2011 par l'AFF en lien avec la modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC) se recoupe avec l'audition ordinaire relative aux montants à transférer au titre de la péréquation financière en 2012. Or, plusieurs éléments de l'audition sur la révision de l'OPFCC, ouverte postérieurement, sont déjà intégrés au rapport du 21 juin 2011, ce qui apparaît très problématique et insatisfaisant aux yeux de la CDF. De fait, l'audition introduite ultérieurement préjuge de la présente audition sur les chiffres de la péréquation financière et la raccourcit. La présente prise de position relative aux chiffres de la péréquation financière pour 2012 se concentre exclusivement sur les bases de données des cantons et est donc réalisée sous **réserve expresse de la prise de position de la CDF et des gouvernements cantonaux concernant la révision pendante de l'OPFCC.**

Sous cette réserve, la CDF présente deux propositions de modification des bases de données en lien avec les années de calcul de la péréquation des ressources 2006, 2007 et 2008. Le groupe technique Assurance-qualité a étudié ces propositions de modification le 23 août 2011 et les a jugées techniquement acceptables. Les organes compétents de l'AFF et de l'AFC sont au courant de ces propositions. La CDF prend acte des autres bases de

¹ Voir Message sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et sur la loi fédérale concernant la modification d'actes dans le cadre de la RPT du 8 décembre 2006 (FF 2007 597 s.).

données relatives à la péréquation des ressources et à la compensation des charges et des cas de rigueur sans proposer aucune modification à leur égard.

Proposition 1: Le canton des Grisons a indiqué par erreur pour l'année de calcul 2008 que le statut fiscal spécial d'une société était « provisoire » alors qu'il était « définitif ». Il convient de corriger le code concerné, ce qui réduira le potentiel de ressources du canton des Grisons.

Proposition 2: Suite à une révision externe, le canton de Vaud a fourni des données supplémentaires concernant les fortunes déterminantes des personnes physiques pour 2008 et les bénéfices des personnes morales ne jouissant pas d'un statut fiscal spécial. Ces données doivent être prises en compte dans les calculs, ce qui accroît le potentiel de ressources du canton de Vaud.

Dans le cadre des assemblées plénières du 24 septembre 2010 et du 10 juin 2011, la CDF a été informée par des représentants de l'AFF du fait que le canton de Vaud avait livré a posteriori des données relatives aux bénéfices déterminants des personnes morales pour les années de calcul 2006 et 2007. La CDF prend acte des procédures suivies dans le **cas de Vaud** décrites dans le rapport de l'AFF du 21 juin 2011 et ne présente aucune proposition à ce sujet.

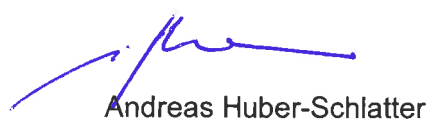
Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur ce sujet et de bien vouloir tenir compte de nos propositions et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS CANTONAUX DES FINANCES

Le président:

Le secrétaire:


Christian Wanner


Andreas Huber-Schlatter

Copie

- Directrices et directeurs des finances
- Conférence des gouvernements cantonaux
- Site internet de la CDF